

EN	ES	IT	NL	DA	NO	AR	JP
FR	DE	PT	EL	FI	SV	RU	UK
CS	HU	LV	PL	BG	SL	KO	TH
ET	LT	MT	RO	SK	TR	MS	ZH

CE&DI

Ansell

A. Utilisation

Le présent mode d'emploi complète les informations spécifiques mentionnées sur chaque niveau d'emballage. Ces gants sont essentiellement conçus pour protéger les mains contre les projections de produits chimiques et respectent les normes EN ou EN ISO harmonisées applicables, comme illustré par les pictogrammes figurant sur l'emballage. Ces gants protègent donc contre les risques spécifiques correspondant aux pictogrammes qui sont définis dans lesdites normes harmonisées. Ils sont conformes aux dispositions de la Directive européenne 89/686/CEE (jusqu'au 21 avril 2018) et du règlement européen (UE) 2016/425 (à compter du 21 avril 2018). Les gants porteurs du pictogramme d'aptitude au contact alimentaire respectent également les règlements européens 1935/2004 et 2023/2006, ainsi que toutes les réglementations nationales applicables aux matériaux destinés au contact des denrées alimentaires. Nous vous demandons instamment de veiller à ce que les gants soient utilisés uniquement dans les applications pour lesquelles ils sont prévus, comme expliqué ci-dessus.

Explication des symboles et pictogrammes :

 A B C D E EN 388:2016	Protection contre les risques mécaniques A : résistance à l'abrasion (niveaux de performance 0 à 4) B : résistance à la coupe par tranchage (niveaux de performance 0 à 5) C : résistance à la déchirure (niveaux de performance 0 à 4) D : résistance à la perforation (niveaux de performance 0 à 4) E : résistance à la coupure aux essais TDM selon la norme EN ISO 13997 (niveaux de performance A à F) Le préfixe EU, BR ou PRC susceptible d'accompagner le pictogramme EN 388 fait référence aux niveaux obtenus respectivement auprès	de l'organisme agréé européen selon la norme EN 388:2016, de l'institut de certification brésilien selon la norme EN 388:2003 ou de l'institut de certification de la République populaire de Chine selon la norme GB 24541. Attention : les niveaux de performance revendiqués pour ces gants reposent sur des essais réalisés sur la paume du gant. Pour les gants composés de deux couches ou plus, ces niveaux de performance globaux ne reflètent pas nécessairement la performance de la couche extérieure du gant.			
EN 421:2010 	Protection contre la contamination radioactive.	EN ISO 374-5:2016 	Protection contre les bactéries et les champignons ; résistance aux virus non testée.	EN ISO 374-5:2016  VIRUS	Protection contre les bactéries, les champignons et les virus.
 A B C D E F G H I J K L M N O P S T EN ISO 374-1:2016 / Type A, B or C	Type A = temps de passage de plus de 30 minutes pour au moins six substances chimiques figurant dans la liste ci-dessous. Type B = temps de passage de plus de 30 minutes pour au moins trois substances chimiques figurant dans la liste ci-dessous. Type C = temps de passage de plus de 10 minutes pour au moins une substance chimique testée figurant dans la liste ci-dessous (aucun code sous le pictogramme). A = méthanol B = acétone C = acétonitrile D = chlorure de méthylène E = sulfure de carbone F = toluène G = diéthylamine H = tétrahydrofurane I = acétate d'éthyle J = n-heptane K = soude caustique, 40 % L = acide sulfurique, 96 % M = acide nitrique, 65 % N = acide acétique, 99 % O = ammoniac, 25 % P = peroxyde d'hydrogène, 30 % S = acide fluorhydrique, 40 % T = formaldéhyde, 37 %				
CE XXXX	Produit certifié conforme aux dispositions des règlements européens relatifs aux équipements de protection individuelle. XXXX correspond au numéro d'identification de l'organisme agréé qui assure l'évaluation de conformité des EPI de Catégorie III.		EAC TP TC 019/2011	Produit certifié conforme aux dispositions du Règlement technique TP TC 019/2011 en Russie.	
CA XX.XXX	Certificat d'approbation conformément aux dispositions de la réglementation brésilienne (où xx.xxx correspond au numéro du certificat).			Produit certifié conforme aux dispositions en matière d'EPI de la législation coréenne sur la santé et la sécurité au travail.	
 EN 420:2003 + A1:2009	Veuillez lire ce mode d'emploi avant d'utiliser les gants ou contacter Ansell pour obtenir de plus amples informations.		Apté au contact alimentaire.	EN 16350:2014 	Gants conformes aux exigences (résistance verticale <math> < 10^3 </math> ohms) ; à utiliser dans les environnements inflammables ou explosifs.

Attestation européenne de type UE (module B) délivrée par Centexbel Belgium (I.D. 0493), Technologiepark 7, B-9052 Zwijnaarde. Gants portant le marquage CE 0086 = Conformité de type UE fondée sur l'assurance qualité du processus de production (module D) attestée par BSI United Kingdom (I.D. 0086), Kitemark Court Davy Avenue Knowhill, Milton Keynes MK5 8PP. Gants portant le marquage CE 0493 = Contrôles qualité des produits (module C2) supervisés par Centexbel Belgium (I.D. 0493), Technologiepark 7, B-9052 Zwijnaarde.

Attention !

Les données de résistance chimique fournies sont le fruit d'évaluations réalisées en conditions de laboratoire sur des échantillons prélevés au niveau de la paume uniquement et se rapportent exclusivement aux substances chimiques testées. Les résultats peuvent varier sous l'effet de mélanges chimiques. Pour les gants mesurant au moins 400 mm de long, les données de résistance chimique portent sur des échantillons prélevés à une distance de 80 mm par rapport à l'extrémité de la manchette. Les données de résistance chimique sont susceptibles de ne pas refléter la durée de protection réelle sur le lieu de travail et la différenciation entre les mélanges et les substances chimiques pures. Il est recommandé de vérifier que les gants conviennent à l'usage prévu, car les conditions sur le lieu de travail peuvent différer par rapport au test de détermination du type en termes de température, d'abrasion et de dégradation. En cours d'utilisation, les gants de protection sont susceptibles de fournir une moindre résistance à la substance chimique dangereuse en raison d'une altération de leurs propriétés physiques. Les mouvements, les accrocs, les frottements et la dégradation causée par l'exposition à la substance chimique peuvent réduire de manière significative la durée d'utilisation réelle. En cas d'utilisation de substances chimiques corrosives, la dégradation s'avère le facteur prioritaire dans le choix des gants résistants aux produits chimiques. Les données en matière de perméation des substances chimiques, obtenues selon la méthode d'essai de la norme EN 16523-1:2015, et les données en matière de dégradation, obtenues selon la méthode d'essai de la norme EN 374-4:2013, sont disponibles sur demande. Pour obtenir un double de la déclaration de conformité ou de plus amples informations sur les performances du produit, veuillez contacter Ansell. Pour obtenir la Déclaration de conformité européenne, veuillez accéder au site Web ci-dessous : www.ansell.com/regulatory

B. Précautions d'emploi

- Avant toute utilisation, examinez les gants pour déceler le moindre défaut ou toute imperfection (perforation, micro-trou, déchirure). Si les gants se déchirent ou se perforent en cours d'utilisation, jetez-les sur-le-champ. En cas de doute, ne les utilisez pas et prenez-en une nouvelle paire.
- Ne portez pas les gants à l'envers.
- Il est essentiel d'empêcher tout contact entre la peau et les produits chimiques, même ceux qui sont réputés inoffensifs.
- Évitez de porter des gants dont l'intérieur est sale. La saleté est en effet susceptible d'occasionner une irritation, avec pour conséquence une dermatite voire une lésion cutanée beaucoup plus grave.
- Il est impératif de nettoyer ou de lessiver les gants contaminés avant de les ôter.
- Assurez-vous que les produits chimiques ne peuvent pas s'infiltrer au niveau du poignet.
- Les gants présentant une résistance à la déchirure de niveau 1 ou plus (selon la norme EN 388) ne doivent pas être utilisés comme protection contre des lames dentées ou lorsqu'il existe un risque d'enchevêtrement dans des pièces mécaniques en mouvement.
- Évitez toute exposition des gants à une flamme nue.
- Les gants ne peuvent être utilisés ni pour protéger d'une radiation ionisante ni dans des enceintes de confinement.
- La longueur de certaines versions de gants peut être inférieure à la longueur minimale définie dans la norme EN 420:2003, comme indiqué dans le tableau ci-dessous. Ces gants sont des gants à usage spécifique car ils doivent être utilisés pour protéger les mains UNIQUEMENT contre les projections de produits chimiques. N'utilisez pas ces gants lorsqu'une protection du poignet est requise. N'hésitez pas à consulter Ansell ou à demander la fiche technique pour connaître la longueur du ou des gant(s).

Taille	6	7	8	9	10	11
Longueur minimale du gant (mm)	220	230	240	250	260	270

- Tous les gants aptes au contact alimentaire ne conviennent pas à tous les aliments. Certains gants peuvent en effet démontrer une migration excessive vers certains types de denrées. Pour connaître les restrictions applicables et les aliments spécifiques pour lesquels les gants peuvent être utilisés, veuillez vous renseigner auprès d'Ansell ou consulter la déclaration de conformité alimentaire d'Ansell.
- Si les gants comportent un marquage, les surfaces imprimées ne doivent pas entrer en contact avec les aliments.
- Assurez-vous que les gants utilisés dans des environnements explosifs sont conformes aux exigences de la norme EN 16350. Les utilisateurs doivent porter des chaussures et des vêtements permettant une mise à la terre adéquate.

Attention : il est impératif de ne pas déballez, ouvrir, ajuster ou ôter les gants en présence d'une atmosphère inflammable ou explosive. Les effets du vieillissement, l'usure, la contamination et l'endommagement peuvent détériorer les propriétés électrostatiques des gants, lesquelles risquent de ne pas être suffisantes dans les environnements inflammables enrichis en oxygène qui requièrent la réalisation d'évaluations supplémentaires.

C. Constituants / Matières premières dangereuses

Certains gants sont susceptibles de contenir des constituants dont on sait qu'ils représentent une cause potentielle d'allergies chez les sujets sensibilisés qui peuvent développer une irritation et/ou une allergie de contact. En présence d'une réaction allergique, il est impératif de consulter un médecin dans les plus brefs délais.

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à contacter Ansell.

D. Instructions d'entretien

Entreposage : Entrepochez les gants à l'abri de la lumière directe du soleil, dans un endroit frais et sec. Gardez-les à l'abri de toute exposition à l'ozone. Entrepochez les gants correctement, dans les conditions susmentionnées. De cette façon, leurs performances resteront intactes et leurs caractéristiques ne subiront pas de variation importante. Si certains effets liés au vieillissement ou à l'entreposage sont à prévoir, la date d'expiration des gants est mentionnée sur l'emballage.

Nettoyage : Ces gants sont à usage unique et ne sont pas conçus pour être lessivés ou réutilisés.

E. Élimination

Les gants usagés risquent d'être contaminés par des agents infectieux ou d'autres matières dangereuses. Il vous est instamment demandé d'éliminer les gants en vertu de la réglementation locale. Pas de décharge ou d'incinération sans contrôle.